

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
8 janvier 2026
n° 1 / 8110^e
pages 1 à 48

CHRONIQUE / Société

Mon chien au conseil d'administration
(article 1844-15-1 du code civil)

> Bruno Dondero

15

ÉDITORIAL

- 1 Poésie infrapaginale, *Maxime Barba*

ACTUALITÉS

- 4 Cautionnement (cofidéjusseur) : exception opposable à la caution *solvens*
6 Manquement contractuel (tiers) : portée de la responsabilité délictuelle

LECTURES

- 12 L'Europe, le droit et la globalisation des standards, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

- 13 L'irruption du RGPD dans le droit économique : vers une juridicisation de la donnée financière,
Chantal Cutajar

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 20 **Panorama** : Responsabilité civile, *Olivier Gout et Stéphanie Porchy-Simon*
31 **Notes** : Survie de la réserve de propriété malgré la prescription extinctive de la créance garantie,
note sous Com. 19 nov. 2025, Frédéric Danos
37 L'interprétation conforme et la mise à l'écart d'une disposition interne : le congé annuel payé devant
la Cour de cassation, *note sous Soc. 10 sept. 2025 [2 arrêts], Marcel Zernikow*
43 De l'intérêt de la recherche foncière pour la détermination de la propriété : le « bien communal »
et la loi révolutionnaire, *note sous Civ. 3^e, 16 oct. 2025, Anne Dobigny-Reverso*

ENTRETIEN

- 48 Michel Grimaldi, Sabrina Le Normand-Caillère et Claire Farge –
Pour une fiducie patrimoniale



Lefebvre Dalloz



Tél. rédaction 0786620357
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut
DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Maxime Barba

Poésie infrapaginale

ACTUALITÉS

4

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (disproportion) :
portée de la fiche de renseignements,
Com. 17 déc. 2025

Cautionnement (cofidéjusseur) :
exception opposable à la caution solvens,
Civ. 1^{re}, 17 déc. 2025

Consommation

Contrat hors établissement (protection) :
association diocésaine, *Civ. 1^{re}, 17 déc. 2025*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (vente du local) :
sanction du droit de préférence du locataire,
Civ. 3^e, 18 déc. 2025

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (œuvre commune) :
mise en cause de tous les coauteurs,
CJUE 18 déc. 2025

Marque (déchéance) : usage trompeur
du nom de famille du créateur,
CJUE 18 déc. 2025

Société et marché financier

Cession d'actions (résolution) :
rétablissement dans ses droits du cédant,
Com. 17 déc. 2025

Société coopérative (statuts) : stipulation
d'une clause pénale, *Civ. 3^e, 18 déc. 2025*

6

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Prescription acquisitive (juste titre) :
règlement de copropriété, *Civ. 3^e, 18 déc. 2025*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Manquement contractuel (tiers) :
portée de la responsabilité délictuelle,
Com. 17 déc. 2025

Clause pénale (avocat) : différence avec
une clause de dédit, *Civ. 2^e, 18 déc. 2025*

Assurance (accident de la circulation) :
offre d'indemnisation provisionnelle,
Civ. 2^e, 18 déc. 2025

Famille-Personne-Succession

Nationalité (contentieux) : acte civil étranger
non légalisé, *Civ. 1^{re}, 17 déc. 2025*

État civil (étranger) : jugement supplétif
d'acte de naissance, *Civ. 1^{re}, 17 déc. 2025*

9

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (emphytéose) :
portée du droit d'accession de l'emphytéote,
Civ. 3^e, 18 déc. 2025

Construction-Urbanisme

Maison individuelle (contrat) : portée de
l'obligation de chiffrage, *Civ. 3^e, 11 déc. 2025*

10

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Aide juridictionnelle (délai du recours) :
désignation d'un nouvel avocat,
Civ. 2^e, 11 déc. 2025

Voie d'exécution

Saisie immobilière (époux) : signification du
commandement de payer, *Civ. 2^e, 11 déc. 2025*

LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

12

L'Europe, le droit et la globalisation des standards

La rédaction du Recueil
vous souhaite
une bonne année 2026



POINT DE VUE

13

L'irruption du RGPD dans le droit économique : vers une juridicisation de la donnée financière par Chantal Cutajar



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

15

Mon chien au conseil d'administration (article 1844-15-1 du code civil) par Bruno Dondero

PANORAMA

20

Responsabilité civile novembre 2024 – novembre 2025 par Olivier Gout et Stéphanie Porchy-Simon

NOTES

31

Survie de la réserve de propriété malgré la prescription extinctive de la créance garantie, note sous Com. 19 nov. 2025 par Frédéric Danos

37

L'interprétation conforme et la mise à l'écart d'une disposition interne : le congé annuel payé devant la Cour de cassation, note sous Soc. 10 sept. 2025 [2 arrêts] par Marcel Zernikow

43

De l'intérêt de la recherche foncière pour la détermination de la propriété : le « bien communal » et la loi révolutionnaire, note sous Civ. 3^e, 16 oct. 2025 par Anne Dobigny-Reverso



ENTRETIEN

48

Michel Grimaldi, Sabrina Le Normand-Caillère et Claire Farge – Pour une fiducie patrimoniale

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).